

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE EN CHARGE DES TRANSPORTS

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Nantes le 3 juillet 2019

Direction des infrastructures de transport

Mission d'appui du réseau routier national
Pôle Nord-Ouest

Antenne de Nantes

L'Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des
Forêts

Inspecteur Général Routes

à

**Monsieur le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement de Normandie**

Affaire suivie par : Radoine DIK
Tél. : 02 40 12 83 56 – 06 98 58 57 79
alain.lheritier@developpement-durable.gouv.fr
2019_RN1013_DevSO-Evreux_Accès-ZAC-LB3_AvisIGR_Vdef.odt

Cité Administrative
2, rue Saint Sever
76032 Rouen Cedex

Objet :

Dossier n°	19 - 09	MOA – Gestionnaire	DIRNO
RN	RN 1013	Localisation	Evreux
Niveau d'Études	Étude Opportunité – Moa Tiers	Date complétude	22/05/19
Objet	Avis IGR		
Références	Addendum au dossier transmis le 22 mai 2019		

La version 2 du dossier d'opportunité, pour la création d'un accès sur la RN1013 vers la ZAC du Long Buisson III, porté par Évreux Portes de Normandie, et que vous m'avez transmis le 09 avril 2019, intègre les principales remarques émises par la DIT dans son courrier du 17 juillet 2018 avec en particulier :

- une étude de trafic prenant en compte les pointes mensuelles et les projections à 20 ans,
- des solutions de desserte qui ne s'appuient pas uniquement sur la RN1013,
- une seule solution pour la desserte de la ZAC depuis la déviation Sud-Est d'Évreux avec une sortie en déboîtement.

Par mail en date du 22 mai 2019, le BE « Schema » m'a adressé pour avis l'addendum au dossier intégrant les compléments demandés :

- par la DIRNO, suite à son avis « exploitant » du 18 mars 2019 ;

Copie : DIRNO
DGITM/DIT/ARN

- par le pôle Nord-Ouest de la MARRN, suite au mail que je vous ai adressé le 16 mai 2019 après une première analyse de la version 2 du dossier d'opportunité.

L'Addendum transmis le 22 mai 2019 permet de préciser les quelques hypothèses suivantes :

- La cartographie des comptages opérés en 2018 (automatiques et directionnels) permettant de préciser la stratégie de comptage ;
- La méthodologie utilisée pour le redressement des données ;
- Les hypothèses retenues sur l'occupation commerciale de la ZAC et le trafic généré en HPS ;
- La nature du modèle utilisé pour la réalisation des différentes projections : modèle microscopique de circulation intégrant, à l'échelle de la réalisation de l'échangeur, les données issues du modèle macroscopique de l'étude d'impact de la DREAL réalisée dans le cadre du projet de déviation Sud-Ouest d'Évreux. Les hypothèses de projection du trafic à l'horizon 2042 ont également été précisées.
- Le choix pris de ne plus réaliser de carrefour à feux entre la rue d'Orléans et la rue Hélène Boucher.

Les simulations réalisées montrent que les réserves de capacité du giratoire proposé sont confortables avec des remontées de files qui restent très faibles sur la bretelle de sortie vers la ZAC.

S'agissant de la bretelle Sud-Ouest de l'échangeur des Fayaux, les simulations réalisées dans la version n°2 du dossier montrent l'intérêt de prévoir une surlargeur afin de conserver une réserve de capacité suffisante. Je vous invite à poursuivre les études en ce sens.

La version 2 du dossier d'opportunité et son addendum ne permettent pas cependant de vérifier complètement le respect des règles relatives aux modalités d'implantation des accès prévues par le guide « conception des accès sur VRU de type A », alors même que mon avis en date du 26 avril 2018 précisait la nécessité de recourir aux conditions d'implantations exceptionnelles permises par ce guide pour l'implantation de la signalisation entre la fin du biseau d'entrée de l'échangeur de la RN154 et le point S(1,50m) de la sortie vers la ZAC. Il s'agira également de s'assurer que ces règles d'enchaînement sont respectées pour permettre l'implantation de la signalisation vers le futur échangeur des Fayaux de la déviation Sud-Ouest d'Évreux. Enfin, compte tenu de la configuration des lieux (ouvrage RD52, passerelle piéton), il faudra également vérifier le respect des règles de visibilité sur la signalisation relative à la sortie de la ZAC.

Je prends note de la décision de Évreux Portes de Normandie, transmise par mail du 18/06/19 par le bureau d'études Schéma, de procéder à ces vérifications lors des étapes ultérieures de cette opération.

En conséquence, j'émet un avis favorable à la décision d'opportunité de création d'un accès vers la ZAC du Long Buisson III, dans les conditions prévues par la version 2 du dossier d'opportunité et son addendum, et sous réserve de s'assurer dans les prochaines étapes de l'étude du respect du guide « conception des accès sur VRU de type A » pour l'implantation de la signalisation des différentes sorties et le respect des règles de visibilité.

L'ingénieur général Routes



Jean-Luc Masson